

Introduction : démocratie, histoire et connaissance

Tout héritage comporte une part d'ambiguïté. Dans notre rapport à la démocratie l'ambiguïté vient de ce que nous n'en sommes pas seulement les créateurs mais aussi les dépositaires et les responsables. Nous sommes imprégnés d'une histoire de la démocratie et celle-ci, souvent magnifiée, parfois sacralisée, revit dans le terme de démocratie et dans les pratiques qui scandent la vie des citoyens et des institutions politiques. Or cet attachement à l'histoire de la démocratie rend difficile la prise de distance par rapport au *phénomène* démocratique : ce qui nous manque est une capacité de nous mettre à distance *de ce que nous vivons comme un fait historique, politique et social* qui s'impose à nous dans l'évidence de nos pratiques courantes. De ce point de vue nous pourrions reprendre à notre compte ce qu'écrivait l'historien Guizot en 1849 à propos de la démocratie : « C'est le mot souverain, universel. Tous les partis l'invoquent et veulent se l'approprier comme un talisman. [...] C'est le drapeau de toutes les espérances, de toutes les ambitions sociales de l'humanité, pures ou impures, nobles ou basses, sensées ou insensées, possibles ou chimériques¹. »

De fait, la démocratie, réalité multiforme, est entrée dans les mœurs ; elle structure les idéologies politiques et sociales et nos représentations en général ; elle pénètre nos pratiques éducatives et même les relations privées où toujours plus d'égalité est demandée en son nom. Dans cette extension du phénomène démocratique, on retrouve bien des caractéristiques de ce que Tocqueville appelait « égalité des conditions » : « Bientôt je reconnus que ce même fait étend son influence fort

1. Guizot, *De la démocratie en France*, Bruxelles, janvier 1849, p. 89.

au-delà des mœurs politiques et des lois, et qu'il n'obtient pas moins d'empire sur la société civile que sur le gouvernement : il crée *des opinions*, fait naître *des sentiments*, suggère *des usages* et *modifie tout ce qu'il ne produit pas*¹ », tel un *fait global qui façonne l'ensemble de nos manières d'être, comme individu, comme citoyen et comme homme*.

Or, moins nous nous interrogeons sur la démocratie — ses conditions de possibilité, ses évolutions possibles, les menaces qui pèsent sur elle —, plus *les effets qu'elle produit s'étendent : plus elle devient un fait durable et habituel* et plus nous sommes déterminés par elle, *plus nous risquons de perdre la distance nécessaire* au questionnement théorique et à une pratique consciente, éclairée et responsable. En vivant immergés dans un certain type de démocratie, nous risquons de ne plus percevoir les difficultés qui tiennent à sa nature et à la manière dont elle organise nos existences et nos représentations, les tendances qu'elle produit et qu'il nous faut mieux connaître pour les maîtriser ou les orienter. Il s'agirait alors d'« *instruire la démocratie* », de « [...] ranimer [...] ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvements, substituer peu à peu la science des affaires à son inexpérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses aveugles instincts ; adapter son gouvernement aux temps et aux lieux ; le modifier suivant les circonstances et les hommes [...] Il faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau². » Un tel projet impliquerait de passer d'un usage mécanique, rhétorique et, en quelque sorte, conditionné de la démocratie, à un usage réflexif et critique.

Comment alors trouver une capacité de prise de distance et sortir du *culte fédérateur d'une démocratie* auto-célébrée, lorsque certains décèlent des signes *d'une crise de la démocratie et des valeurs qui la sous-tendent* ? Dans un ouvrage récent Marcel Gauchet insiste sur cette absence de distance de la démocratie à elle-même qui provient selon lui de l'affaiblissement du phénomène religieux : « La sortie de la religion a

1. Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, GF-Flammarion, 1981, tome 1, Introduction, p. 57.

2. Tocqueville, *Ibid.*, p. 61-62.

franchi une ultime étape [...]. D'où la radicalisation fondamentaliste et universaliste de l'idée démocratique. Elle n'a plus en face d'elle ni contradictions, ni oppositions concevables, parce que la source cachée à laquelle puisaient aussi bien ses contestations réactionnaires que les projets révolutionnaires de son dépassement, est tarie sans retour. Mais d'où aussi l'incertitude considérable qui frappe le fonctionnement de cette démocratie sûre de son droit, mais privée, soudain, d'appuis et de relais dont elle n'avait pas eu à se préoccuper jusque-là et qu'il va lui falloir inventer pour son propre compte — si elle y parvient¹. » Cette distance nécessaire n'est cependant pas une préoccupation purement académique, car mieux comprendre la démocratie c'est aussi mieux nous comprendre nous-mêmes. Qui sommes-nous, nous qui nous disons démocrates ? La question n'acquiert tout son sens que si nous nous souvenons que nous ne vivons pas seulement *dans* la démocratie, ni *de* la démocratie, mais que nous lui donnons vie à chaque instant dans l'acceptation collective d'une histoire qui demande à chacun l'engagement de sa volonté.

1. Gauchet, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, « Tel », 2002, p. 17-18.

Démocratie et liberté

Instruction démocratique et quête d'indépendance

Nous savons que la démocratie instruit parce qu'elle vise à l'émancipation de chaque individu ; l'égalité institutionnelle devant l'instruction publique permet *l'égalité réelle* qui consiste à pouvoir et à savoir faire usage d'une liberté éclairée par le jugement rationnel. *Cette égalité est alors rapportée à l'exercice libre des facultés humaines* qui s'ordonnent à une fin choisie par des individus. L'égalité, d'abord institutionnelle, se réalise dans le même temps au plan individuel et la démocratie permet alors à chacun de juger et de choisir en toute autonomie. On dit communément que les hommes sont immédiatement « égaux » et qu'à ce titre ils peuvent tous exprimer leurs opinions, que chaque jugement a sa valeur propre. On oublie de préciser que l'égalité n'est pas donnée, *qu'elle se construit* et que la loi, établissant l'égalité formelle, n'y suffit pas : pour être l'égal d'un autre il est nécessaire que chacun ait la capacité de juger par lui-même pour échapper à toute domination extérieure.

Bien entendu l'égalité d'instruction ne garantit pas une égalité complète car chacun atteindra un niveau d'instruction en rapport avec ses capacités. Mais, sur le plan politique, l'essentiel est de procurer à chacun l'instruction nécessaire pour exercer librement son pouvoir de jugement et de choix : « Il est impossible, écrit Condorcet, qu'une instruction même égale n'augmente pas la supériorité de ceux que la nature a favorisés d'une organisation plus heureuse. Mais il suffit au maintien de l'égalité des droits que cette supériorité n'entraîne pas de dépendance réelle, et que chacun soit assez instruit pour exercer par

lui-même, et sans se soumettre aveuglément à la raison d'autrui, ceux dont la loi lui a garanti la jouissance. Alors, bien loin que la supériorité de quelques hommes soit un mal pour ceux qui n'ont pas reçu les mêmes avantages [c'est-à-dire les avantages de la nature, de leurs facultés et talents], elle contribuera au bien de tous, et les talents comme les lumières deviendront le patrimoine commun de la société¹. »

C'est pourquoi « Le premier degré d'instruction commune a pour objet de mettre la généralité des habitants d'un pays en état de connaître leurs droits et leurs devoirs, afin de pouvoir exercer les uns et remplir les autres, sans être obligés de recourir à une raison étrangère. Il faut de plus que ce premier degré suffise pour les rendre capables de fonctions publiques auxquelles il est utile que tous les citoyens puissent être appelés, et qui doivent être exercées dans les dernières divisions territoriales. [...] Il faut donc établir, dans chaque village, une école publique, dirigée par un maître². » Si chaque citoyen peut exercer les fonctions publiques, cela signifie que c'est bien le peuple — la communauté des citoyens éclairée par l'instruction — qui peut s'administrer lui-même. *Aucune prérogative de naissance ou de connaissance — nous dirions aujourd'hui de cursus et de patrimoine culturel — ne peut supplanter l'universalité de l'instruction : le politique et les fonctions qu'il implique sont relayés, dans la démocratie, par le pouvoir émancipateur d'une instruction garantie par l'État.* S'il est commun, si son exercice peut être le fait de tout citoyen, le savoir confère bien un pouvoir politique premier en ce sens que chacun peut se l'approprier dans l'exercice public d'une fonction politique. C'est pourquoi « Dans les siècles d'ignorance à la tyrannie de la force se joignait celle des lumières faibles et incertaines, mais concentrées exclusivement dans quelques classes peu nombreuses. Les prêtres, les jurisconsultes, les hommes qui avaient le secret des opérations de commerce, les médecins même formés dans un petit nombre d'écoles, n'étaient pas moins les maîtres du monde

1. Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, présentation de Charles Coutel et Catherine Kintzler, Paris, GF-Flammarion, 1997, Premier mémoire, p. 68-69.

2. *Ibid.*, Second mémoire, p. 109.

que les guerriers armés de toutes pièces [...]¹. » Dans la démocratie, le peuple n'est plus une abstraction fictive, insaisissable dans sa totalité, mais devient une réalité concrète individualisée, partout présente, par laquelle l'égalité prend la forme de capacités acquises grâce à l'instruction publique qui permettent l'exercice d'une liberté politique authentique.

L'instruction est ainsi l'origine d'une double égalité : égalité dans l'usage privé de sa raison d'une part, et égalité dans l'exercice public de fonctions d'intérêt général, d'autre part. La notion d'égalité s'étend encore lorsqu'il s'agit de limiter les effets de l'inégalité d'éducation : « Quand la loi a rendu tous les hommes égaux, la seule distinction qui les partage en plusieurs classes et celle qui naît de leur éducation ; elle ne tient pas seulement à la différence des lumières, mais à celle des opinions, des goûts, des sentiments, qui en est la conséquence inévitable. Le fils du riche ne sera point de la même classe que le fils du pauvre, si aucune institution publique ne les rapproche par l'instruction [...]. Il existera donc une distinction réelle, qu'il ne sera point du pouvoir des lois de détruire, et qui, établissant une séparation véritable entre ceux qui ont des lumières et ceux qui en sont privés, en fera nécessairement un instrument de pouvoir pour les uns, et non un moyen de bonheur pour tous. Le devoir de la société, relativement à l'obligation d'étendre *dans le fait*, autant qu'il est possible, l'égalité des droits consiste donc à procurer à chaque homme l'instruction nécessaire pour exercer les fonctions communes d'homme, de père de famille et de citoyen, pour en sentir, pour en connaître tous les devoirs². » Le pouvoir de la loi ne saurait corriger les inégalités d'éducation, héritage social et culturel, qui, tel un pouvoir d'empêchement, limitent les possibilités des individus. Ainsi l'égalité démocratique procède par extension et approfondissement en intégrant des facettes multiples de l'existence. *Intégratrice*, elle détermine un type de relations sociales et familiales et ne se définit plus seulement comme relation politique et juridique, fondée sur un

1. Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, présentation de Charles Coutel et Catherine Kintzler, Paris, GF-Flammarion, 1997, Second mémoire, p. 62-63.

2. *Ibid.*, p. 63-64.

accord mutuel concernant les règles d'intérêt commun, ou comme application des droits de l'homme et du citoyen. *Libératrice*, matérialisée et diffusée par l'éducation qui est son vecteur universel, elle suggère l'idée d'une *démocratie intégrale* en transformant pour chacun — quels que soient son âge, son sexe, son histoire, sa richesse — les relations interindividuelles au sein de la vie collective pour mieux maîtriser le risque d'un rapport de domination qui empêcherait chacun de prendre conscience de sa dignité et de sa *valeur politique, c'est-à-dire de s'accomplir comme homme et comme citoyen*. En effet l'égalité démocratique rapproche les individus et, quelle que soit leur condition d'origine, *les fait communiquer dans la conscience de leur dignité commune et de leur indépendance rationnelle. Si les citoyens accomplissent un certain vivre commun, du fait de règles contractuelles qui les unifient au sein du corps politique, on peut ajouter qu'ils communiquent et se rassemblent sur un plan anthropologique*, sur le plan d'une forme de relation démocratique égalitaire instaurant des relations neutralisant la violence de la domination.

Cette conception de l'indépendance individuelle va fort loin puisque l'État doit permettre également à chaque individu de s'émanciper par rapport à ses propres institutions. Condorcet insiste par exemple sur *un enseignement* qui ne doit jamais enseigner la constitution d'une époque comme définitive : « Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacun devienne digne de se gouverner par sa propre raison¹ », ce qui signifie qu'une génération ne doit jamais pouvoir décider pour la suivante. Cette *position, relativiste* sur le plan politique — car une génération ne peut affirmer avoir absolument raison à une époque déterminée sur une question déterminée — est néanmoins *optimiste* en ce qui a trait à la nature de l'homme, car elle suggère que ce dernier garde une possibilité indéfinie de réformes s'appuyant sur ses propres jugements, dépendants eux-mêmes, pour une part, de

1. Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, présentation de Charles Coutel et Catherine Kintzler, Paris, GF-Flammarion, 1997, Premier mémoire, p. 93.

l'évolution des contextes historiques. *La liberté démocratique s'entend alors en un sens historique ; elle consiste dans l'acceptation, de la part des institutions, des représentants et citoyens, de la nécessité de maintenir une distance par rapport à son époque* et de ne pas engager irrémédiablement des générations futures sur des décisions qui pourraient être révisées par la suite. Pour *l'esprit démocratique* l'institution du politique n'a pas de caractère irréversible : accepter *la dynamique de la démocratie* c'est faire sienne cette position relativiste et faire primer le devenir et le progrès sur l'actuel et le défini. C'est ce qui fit écrire à Condorcet, en 1793, « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération n'a pas le droit d'assujettir à ses lois les générations futures¹. »

Plus fondamentalement, enfin, ce qui relève du savoir et de l'instruction doit se développer indépendamment du pouvoir politique. Ainsi dans une démocratie *le savoir doit contrebalancer le pouvoir politique*. Lorsque des « commissions » formées par les « sociétés savantes » ont pour fonction de contribuer à choisir les maîtres, il s'agit bien de garantir les maîtres d'un pouvoir social ou politico-administratif de telle manière qu'ils restent indépendants. Ainsi « un autre motif doit déterminer encore à ne pas remettre à des corps administratifs déjà chargés des fonctions publiques, un choix qui évidemment ne peut être fait par la généralité des citoyens ; c'est la nécessité de conserver à une partie de l'instruction une indépendance absolue de tout pouvoir social. [...] C'est le seul moyen de s'assurer que l'instruction se réglera sur le progrès successif des lumières, et non sur l'intérêt des classes puissantes de la société, et de leur ôter l'espérance d'obtenir du préjugé ce que la loi leur refuse². »

Il y a ainsi *mise à distance du pouvoir politique institué et tout se passe comme si l'autonomie individuelle des citoyens ou des maîtres contrebalançait la centralisation du pouvoir de l'État*. L'État démocratique a un

1. Condorcet, *Projet de déclaration des droits naturels, civiques et politiques des hommes*, 15 et 16 février 1793, cité par F. Buisson, *Condorcet*, Paris, Félix Alcan, 1929, p. 109.

2. Condorcet, *op. cit.*, Second mémoire, p. 169-170.